

Paris, le 09 Avril 2020

Monsieur le Directeur de l'UCANSS,
Monsieur le Président du COMEX,

Tout d'abord, la CFTC PSE vous remercie de la tenue de la réunion relative à l'intéressement le 14 avril prochain et de l'effort fourni par les Caisses pour en assurer le paiement au 31 mai, à échéance, dans ce contexte difficile de crise sanitaire.

Néanmoins, vous trouverez ci-dessous de nouveaux questionnements suite aux nombreux retours des salariés de la Sécurité Sociale toutes branches confondues. Ces questions s'ajoutent à celles que nous avons portées à votre connaissance, dont certaines restent sans réponse à ce jour.

Par le présent courrier, la CFTC souhaite vous faire part de l'inquiétude des personnels sur les sujets suivants :

- **Présence sur site** : des réalités très différentes d'une Branche à l'autre, d'une caisse à l'autre, d'un site à l'autre. Certains sites ont encore de nombreux salariés présents dans leurs locaux : est-ce « raisonnable » ? Peut-on avoir un état des lieux (par Branche, par site, par organisme) ? Le plan de continuité des services est-il appliqué de telle sorte que la sécurité des salariés soit absolument respectée ? Peut-on être assuré que le matériel nécessaire à la protection de chacun des salariés est mis à disposition et en quantité suffisante ?
- **Difficultés nombreuses et récurrentes d'accès au télétravail** : depuis quelques jours, nous observons bugs, saturations, problèmes de connexion, ... Certains secteurs et télétravailleurs sont très ralentis par ces difficultés. Nous espérons tous un retour à une situation « normale » : avons-nous un délai raisonnable ? Les réseaux de la Sécurité Sociale ne sont sans doute pas prévus pour un si grand nombre de connexions à distance. Cependant, il faudra en tenir compte non seulement dans la productivité, mais aussi dans les résultats à l'origine d'autres processus (attribution des pas de compétences, primes, ...).
- **Utilisation des téléphones portables personnels par les salariés** : pouvez-vous nous préciser les préconisations des Caisses Nationales en la matière ? Beaucoup de salariés s'inquiètent des conséquences et des risques encourus d'une telle utilisation du téléphone portable personnel pour appeler des allocataires, assurés, cotisants ou pensionnés. Qu'en est-il des personnels dont le forfait est limité ? Par ailleurs, certains salariés n'ont pas reçu les consignes permettant notamment de « neutraliser » l'apparition de leur numéro de téléphone : est-ce que cette neutralisation est tout à fait sûre ? La protection des données est-elle parfaitement assurée ? Est-il prévu une mise à disposition de téléphones professionnels ?
- **Congés annuels** : nous constatons toujours des disparités importantes d'une Branche à l'autre, d'une caisse à l'autre avec plus ou moins de souplesse sur la règle de report des congés.
- **Rachat de jours de congés** : toutes les caisses n'ont à ce jour pas prévu de dispositif spécifique, ce dernier étant pourtant attendu et impérieux pour l'ensemble de nos salariés en cette période si particulière (cf notre courrier Ucanss et Comex). Parmi les organismes disposant d'un dispositif à ce jour, on remarque des plafonds de monétisation de congés revus à la baisse sans aucune consultation des instances : est-ce normal ?
- **Situation dans les UGECAM** : à l'instar de notre demande d'une réunion de Branche AT/MP, nous demandons la tenue d'une réunion spécifique aux UGECAM, afin d'apaiser les tensions et de retrouver une cohérence d'ensemble face aux nombreuses difficultés. Il est également important de souligner les investissements très forts des personnels. Par ailleurs, nous vous appelons également à une grande **vigilance sur le réseau de sous-traitants des établissements**.

- Nous réitérons notre demande **d'un dialogue social régulier à tous les niveaux**, tant Ucanss et Caisses Nationales que dans le réseau des organismes. Nous notons une nette amélioration dans la plupart des organismes locaux avec des CSE réguliers. Mais une fois encore, une attention particulière doit être apportée aux organismes en difficulté dans l'exécution de la relation avec les instances et du dialogue social, pourtant indispensables dans la période actuelle.

La CFTC PSE se félicite enfin de voir l'implication des personnels de la Sécurité Sociale reconnue par le Ministère : ces personnels forment un rempart indispensable à la nation pour servir sans faille les prestations sociales.

La CFTC PSE continuera à œuvrer pour que cette reconnaissance dépasse les mots.

Nous vous rappelons également le courrier du SNADEOS CFTC et de notre Fédération portant sur :

- **L'attribution de la prime exceptionnelle prévue par les Pouvoirs Publics au personnel des organismes de Sécurité Sociale,**
- **Les modalités de gestion des reliquats de congés par une utilisation souple des Comptes Épargne Temps.**

Vous remerciant de votre écoute attentive et bienveillante,

Cordialement,

Christine LECERF



Frédéric BELOUZE



Secrétaire Générale de la Fédération CFTC PSE

Vice-Président de la Fédération CFTC PSE

Fédération CFTC PSE 3 rue Élixa Lemonnier 75012 paris XII

tél : 01 44 87 08 48 - contact : federation-pse@cftc.fr - twitter : [@fedecftcpe](https://twitter.com/fedecftcpe)